

# FÉDÉRALISME

## Du mot...

« Le concept de fédéralisme dérive du terme latin «*foedus*», qui pourrait être traduit par «*pacte*» ou «*alliance*». De manière générale, il décrit un principe d'organisation étatique, mais peut également s'appliquer dans d'autres contextes. Le fédéralisme présente de nombreuses facettes (institutionnel, coopératif, symétrique/asymétrique, financier, participatif). Toutes ces facettes doivent permettre de mieux cerner le concept lui-même. »

[concept fédéralisme] [http://www.unifr.ch/ius/federalism\\_fr/surlefederalisme](http://www.unifr.ch/ius/federalism_fr/surlefederalisme) (Consulté le 25 août 2013 ; Institut du Fédéralisme Université de Fribourg)

« Le fédéralisme est un mode d'organisation dans laquelle chacun des membres dispose d'une large autonomie et délègue certains de ses pouvoirs à un organisme central, dit fédéral. Les membres participent collectivement et non individuellement aux décisions. Le fédéralisme s'applique aussi bien à des Etats qu'à des groupements ou associations (ex : syndicats, partis politiques, mutuelles...). »

[concept fédéralisme] <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Federalisme.htm> (Consulté le 25 août 2013 ; Pierre Tourev - de formation scientifique et cadre supérieur en contrôle de gestion -)

## Au concept...

Attributs	Caractéristiques qui varient d'une époque ou d'un contexte à l'autre
Deux niveaux de pouvoirs distincts	1. niveau fédéral (premier ordre de gouvernement) : gouvernement central ou fédéral, parlement fédéral..., 2. niveau des entités fédérées (second ordre de gouvernement) : gouvernement des entités fédérées (État, Région, Communauté...), parlements ou conseils fédérés...
Formes de fédéralisme	1. fédéralisme d'association : collaboration d'entités distinctes pour former un État, 2. fédéralisme de dissociation (« balkanisation ») : réforme intérieure d'un État à l'origine unitaire.
Partage des responsabilités entre niveaux de pouvoirs	1. les affaires communes réservées au gouvernement central : défense, relations internationales, monnaie, par exemple, 2. les compétences des gouvernements locaux ou fédérés : urbanisme, agriculture, par exemple.

Adapté de [concept en histoire fédéralisme décolonisation sous-développement] <http://www.formhist.be/5/5concepts/concepts3emedegre2007.pdf> (Consulté le 25 août 2013, de E. Lauwers, dernière mise à jour : juillet 2007)